



## Communiqué de presse

### Non à l'eau en bouteilles à Montagnac !

Le projet d'exploitation d'un forage et de la construction d'une usine d'embouteillage à la Castillonne à Montagnac est un non-sens. L'eau du robinet reste la principale source d'approvisionnement des Français. Elle doit le rester.

L'eau du robinet est 65 fois moins chère que l'eau en bouteille. La qualité de l'eau contenue dans les bouteilles en plastique est contestée car elle est remplie de microparticules qui circulent dans le corps et peuvent perturber le fonctionnement de nos organes.

L'eau en bouteille porte ensuite atteinte à l'environnement avec 360 fois plus d'effet de serre avec plus de 150 000 tonnes d'emballages par an, et seulement 61 % des bouteilles recyclables qui ont été recyclées en 2021, selon l'Agence de la transition écologique. Puis ce plastique se dégrade en micro plastiques qui polluent les sols, les eaux et l'air. Huit millions de tonnes de bouteilles en plastique sont rejetées dans les océans tous les ans.

La CGE (Cristaline, St Yorre, Rosana,...) a été chargée de cette exploitation par la mairie de Montagnac avec un forage de 1 500 m de profondeur, une production de 1 200 000 m<sup>3</sup> par an, correspondant à une ville de 20 000 habitants. Cela signifie 1 600 000 bouteilles plastiques par jour, 166 entrées/sorties de camions par jour. Par ailleurs les 5 domaines à proximité sont consacrés à la viticulture, au tourisme et ne disposent pas d'accès à l'eau potable.

Pour préserver votre santé et soulager votre porte-monnaie, proscrivez les packs d'eau. Pour vous hydrater hors de chez vous, perdez le réflexe d'acheter, lorsque le soleil tape, des petites bouteilles, prenez plutôt une gourde à remplir au robinet à l'hôtel ou aux fontaines publiques !

*L'UFC Que Choisir, qui défend une consommation responsable, respectueuse de l'environnement et de la préservation de la ressource en eau est défavorables à la privatisation de l'eau, à son exploitation industrielle et demande à ce qu'elle soit équitablement partagée. Elle ne peut qu'être opposée au projet de Montagnac. C'est pourquoi nos trois associations locales UFC Que Choisir de l'Hérault demandent l'abandon de ce projet et incitent les pouvoirs publics et les collectivités territoriales concernées à s'y opposer.*

Contact : [contact@montpellier.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@montpellier.ufcquechoisir.fr) Tel : 06.52.86.21.95